

15. Décision de la Jamahiriya arabe libyenne de renoncer à ses programmes d'armes de destruction massive

Débats initiaux

Décision du 22 avril 2004 (4949^e séance) : déclaration du Président

À sa 4949^e séance, le 22 avril 2004, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Décision de la Jamahiriya arabe libyenne de renoncer à ses programmes d'armes de destruction massive ».

Le Président (Allemagne) a fait une déclaration au nom du Conseil¹, par laquelle celui-ci, entre autres :

S'est félicité de la décision prise par la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste d'abandonner ses programmes de mise au point d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, ainsi que des mesures positives qu'elle avait prises pour honorer ses engagements et obligations, y compris sa coopération active avec l'AIEA et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques;

A pris note de ce que, dans sa résolution 2004/18, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA avait reconnu en la décision de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste une étape vers la réalisation de l'objectif d'une Afrique et d'un Moyen-Orient exempts d'armes de destruction massive et en paix.

¹ S/PRST/2004/10.

16. Questions concernant le Soudan

A. Lettre datée du 25 mai 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Débats initiaux

Décision du 25 mai 2004 (4978^e séance) : déclaration du Président

À sa 4978^e séance, le 25 mai 2004, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Lettre datée du 25 mai 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/425) ». Dans sa lettre, le représentant du Soudan, faisant référence à sa réunion avec le Président du Conseil, le 17 mai 2004, au sujet de la situation humanitaire au Darfour, a indiqué que le Gouvernement soudanais avait pris un certain nombre de mesures pour faciliter l'entrée du matériel importé en vue de servir à des fins humanitaires, et notamment d'accorder un visa d'entrée dans les

48 heures à tous les membres du personnel humanitaire des organismes des Nations Unies, des donateurs, de la Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales internationales et de suspendre les procédures d'autorisation de voyage pour se rendre au Darfour. Il a noté que le Gouvernement soudanais avait lancé un appel à l'Union africaine pour qu'elle accélère le déploiement des observateurs du cessez-le-feu, mesure importante visant à faciliter les activités humanitaires. Le Gouvernement avait également exhorté les habitants à rentrer dans leurs foyers, affirmant l'engagement qu'il avait pris d'assurer leur sécurité et leur protection. Le représentant a également réaffirmé l'engagement de son gouvernement de continuer à coopérer pleinement avec les Nations Unies et la communauté internationale en vue d'améliorer la situation humanitaire de ses citoyens.